

Matières résiduelles

Un tri encore plus simple!

Vous avez peut-être remarqué que les consignes de tri pour le bac bleu ont changé. Vous n'avez pas rêvé! Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'organisme Éco Entreprise Québec (EEQ) a été désigné par le gouvernement du Québec pour encadrer l'ensemble des opérations liées à la gestion des matières recyclables de la province.

En tant que partenaire, la Ville de Québec assure encore la collecte de la récupération et la fourniture des bacs bleus. Elle continue d'être votre contact si vous avez des questions à ce sujet!

MAIS c'est maintenant EEQ qui est responsable de déterminer les matières acceptées ou refusées dans le bac de récupération pour toutes les villes du Québec. Afin de simplifier les choses, la liste des matières autorisées se résume maintenant à trois mots :

1 **Contenants**

2 **Emballages**

3 **Imprimés**

1

Contenants

Souples ou rigides, ils sont faits de papier, de carton, de verre, de plastique ou de métal. Généralement, ils s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle.

Exemples : bouteille de shampoing, contenant de yogourt, de lait ou de savon à lessive.



Une exception : les contenants de produits dangereux sont refusés!

2

Emballages

En papier, en carton, en verre, en plastique ou en métal, ils servent à transporter facilement un produit.

Exemples : boîte à œufs, conserves, casseaux de fruits, sacs de papier.



Exceptions : emballages en styromousse de protection (à grosses billes).

3

Imprimés

Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquels on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemples : journaux, magazines, feuilles lignées, enveloppes.



Principaux changements :

- Les sacs de chips et les papiers de barres tendres sont maintenant acceptés.
- Plus besoin de faire un sac de sacs.
- Tous les numéros de plastique sont autorisés.



Le tri en un coup d'œil

Bac bleu

Si c'est un contenant, un emballage ou un imprimé, ça va dans le bac bleu!

- Sac de chips
- Boule de papier d'aluminium
- Contenant de yogourt
- Bouteille d'huile d'olive
- Pot de mayonnaise
- Journaux

On met tout ça en vrac!



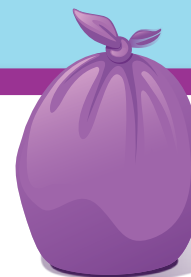
Sac mauve

Pour les résidus alimentaires seulement!

On y dépose tout ce qui se mange ou qui fait partie de quelque chose qui se mange.

- Restes de table
- Aliments périmés
- Pelures de fruits et légumes
- Morceaux de viande, etc.

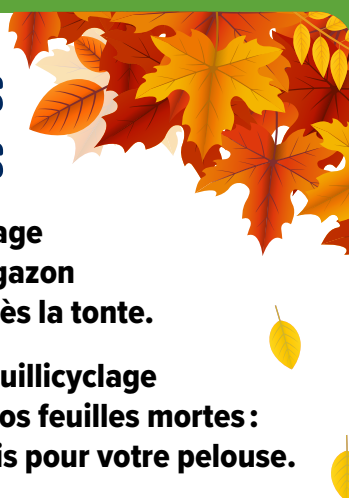
Et le sac mauve va dans le bac à ordures!



Collecte des feuilles et des résidus verts

- 1 **EN ÉTÉ** Pratiquez l'herbicyclage en laissant vos rognures de gazon se décomposer sur place après la tonte.
- 2 **EN AUTOMNE** Pratiquez le feuillicyclage en passant la tondeuse sur vos feuilles mortes : elles font un excellent engrais pour votre pelouse.
- 3 Un surplus de feuilles ou de résidus verts? Profitez de la collecte offerte par la Ville au printemps et à l'automne.

Conseil : privilégiez les sacs de papier qui sont plus écologiques que ceux en plastique!



Collecte des encombrants

Pour quoi? Les gros objets comme les meubles, les électroménagers, mais aussi les jouets, boyau d'arrosage, meubles de jardin, BBQ, etc.

Comment on s'en débarrasse?

La Ville offre un service gratuit de collecte sur demande! Appelez le 311 ou complétez une demande en ligne :

ville.quebec.qc.ca/311



Écocentre

Principales catégories de matières qui y sont acceptées :

- Résidus de construction, rénovation et démolition
- Résidus domestiques dangereux
- Contenants aérosol
- Objets encombrants et meubles
- Appareils informatiques et électroniques
- Appareils et fils électriques
- Petits et gros électroménagers
- Terre et sable
- Branches et souches
- Béton, asphalte et gravier
- Jouets brisés
- Objets métalliques
- Bicyclettes

Petit truc : prévoir un espace chez vous pour y accumuler les matières destinées à l'écocentre entre les visites.



Bac à ordures

C'est tout ce qui ne peut pas être mis dans les autres catégories!

Il devrait vous rester très peu d'ordures si votre tri est bien fait!

À mettre en tout temps dans un sac.



Quelques rappels importants!

- 1 Placez toutes vos ordures dans un sac de poubelle avant de les mettre dans votre bac.

Pourquoi est-ce important?

Les sacs à ordures et les sacs mauves sont acheminés au centre de récupération de la matière organique pour y être triés. Les objets en vrac peuvent bloquer ou briser les équipements.

On s'assure aussi de faire un double nœud aux sacs à ordures et aux sacs mauves pour éviter que la matière ne s'échappe.

- 2 Fermez les couvercles de vos bacs et déneigez les couvercles en hiver.

Pourquoi est-ce important?

Cela évite que la pluie et la neige se retrouvent dans les camions au moment de la collecte augmentant leur poids et détériorant les matières recyclables.

N'oubliez pas que la meilleure option reste la réduction à la source!

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »





Gérer ses feuilles mortes

Afin d'éviter de transporter des feuilles mortes vers le site de compostage, faites-en de l'engrais directement à la maison en pratiquant le feuillicyclage.

Simple et facile, il suffit de passer la tondeuse sur vos feuilles pour les déchiqueter. Elles viendront nourrir votre pelouse en se décomposant.

Trop de feuilles mortes?

La collecte des résidus verts est offerte du **6 octobre au 15 novembre**. Pensez à utiliser des sacs de papier pour ramasser vos feuilles. Ils sont plus écologiques parce qu'ils sont compostables avec les feuilles contrairement aux sacs de plastique que l'on doit ouvrir et vider. Vous pouvez aussi les apporter dans un écocentre.

Retour de la collecte aux deux semaines

À partir du **6 octobre 2025 et jusqu'au 27 mars 2026**, la fréquence de la collecte des ordures et des résidus alimentaires revient aux deux semaines. Pensez à sortir votre bac à temps pour ne pas avoir de débordement.

Cette modification de la fréquence en période hivernale comporte plusieurs bénéfices :



**Moins de gaz
à effet de serre**



**Moins de circulation
dans les quartiers**



**Moins de nuisances
causées par le bruit
et la poussière**

À savoir : changement d'heures possible dans les collectes

Certains quartiers peuvent voir les heures de collecte changer en raison des renouvellements de contrats avec les fournisseurs. Les jours de collecte demeurent les mêmes. Pour vous assurer que vos matières résiduelles soient ramassées, sortez vos bacs après 19h la veille de la collecte ou avant 7h le jour de la collecte.

Pour connaître votre jour de collecte, consultez [Info-Collecte](#).